

Compte-rendu de l'atelier 2

Les coteaux/les hameaux

1 - Les objectifs des ateliers de secteurs

Les ateliers localisés sur les grands secteurs de la commune sont programmés pour alimenter la réflexion d'ensemble du PLU à partir du repérage des problèmes de proximité et de vie quotidienne.

Leur rôle est d'établir un diagnostic partagé de la commune portant sur :

- les aspects physiques et spatiaux (paysage, urbanisme, architecture)
- les usages en cours et les attentes.

L'objectif des ateliers de secteurs est d'établir une cartographie fine et partagée du territoire, à partir d'une lecture sensible pour préciser les points suivants :

> repérer et hiérarchiser les enjeux de transformation

- enjeux locaux de proximité
- enjeux inter quartiers, communaux, d'agglomération...

> repérer les points durs

- ambiance dégradée
- conflits d'usages
- problèmes liés à la voiture : trafic, vitesse, stationnement...
- ...

> les points à conforter

- nécessitant des mesures d'accompagnement

> les points à préserver

- ensembles urbains et paysagers remarquables par exemple

> repérer les potentialités de transformation

- à moyen et long termes
- à l'échelle des enjeux locaux de proximité
- à l'échelle des enjeux inter quartiers, communaux, d'agglomération...

Le diagnostic territorial est un moment d'observation, de compréhension et d'évaluation de l'état de la commune. Ce n'est pas encore le temps du projet, des intentions et des décisions.

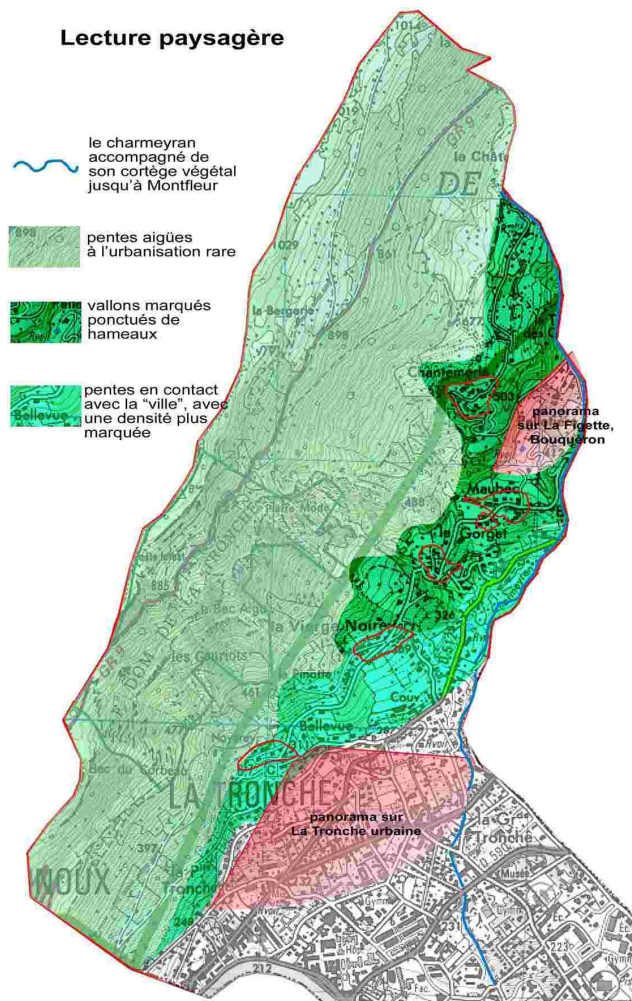
C'est le temps nécessaire pour établir un discernement commun sur les caractéristiques et les enjeux de la commune à partir de quoi des actions de transformation et de conservation pourront être envisagées et évaluées en toute connaissance de cause.

2 - Approche paysage



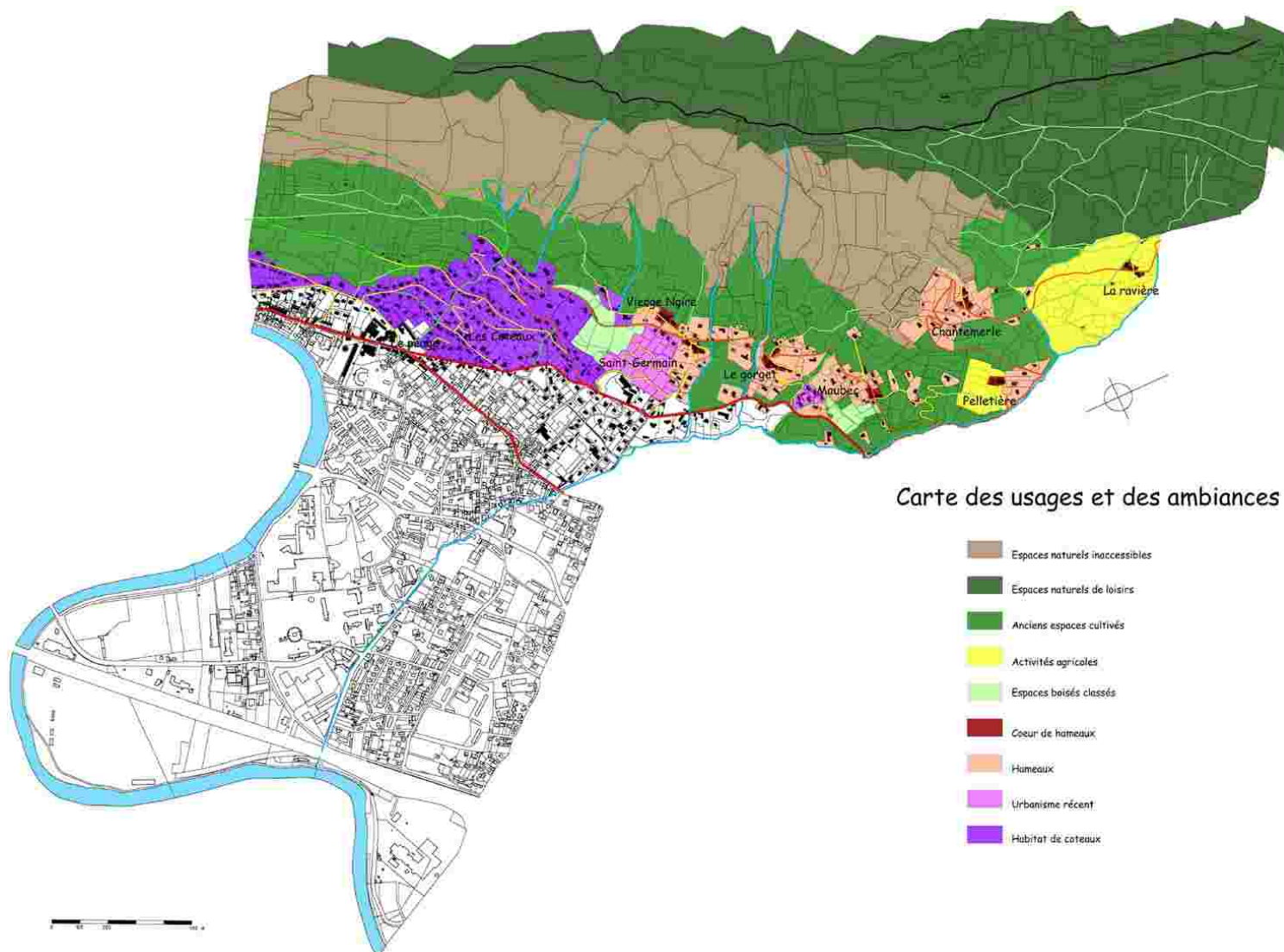
Ces deux photos prises du même point de vue à cent ans d'intervalle montrent l'évolution de l'usage et de l'aménagement des coteaux :

- en 1900, les coteaux ne sont pas urbanisés car essentiellement dévolus à l'agriculture. Les cheminements de desserte des parcelles sont déjà visibles
- en 2000, l'urbanisme s'est emparé de la partie basse du coteau tandis que la forêt colonise l'ensemble des pentes délaissées.



*une lecture stratifiée où la pente non urbanisée prédomine,
des hameaux en hauteur aux identités bien marquées,
un habitat hétéroclite disséminé dans les pentes,
une grande richesse dans les perceptions*

3 - Carte des usages et des ambiances



Carte des usages et des ambiances

- Espaces naturels inaccessibles
- Espaces naturels de loisirs
- Anciens espaces cultivés
- Activités agricoles
- Espaces boisés classés
- Cœur de hameaux
- Hameaux
- Urbanisme récent
- Habitat de coteaux

Cette carte est dessinée sur le fond cadastral de la commune.

Elle restitue notre approche sensible des éléments qui identifient les quartiers et les lieux de la commune, à partir de visites de terrain et de lecture de documents.

Elle ne représente pas le droit des sols mais montre une typologie sensible du territoire des coteaux en considérant les usages dominants (tels que l'habitat, l'activité, le loisir, le déplacement...) et les ambiances qui forment le cadre dans lequel se déroulent ces usages.

A l'échelle du secteur, la stratification des espaces naturels/hameaux d'origine agricole/coteau de banlieue urbaine est très lisible. Elle est une caractéristique de la commune dans le fait que des ambiances très contrastées se succèdent le long de la pente.

Les espaces naturels inaccessibles (les ravinements sous la crête du Rachais) donnent un caractère "alpin" au grand paysage et installent la partie supérieure de la commune dans une ambiance de moyenne montagne.

Concernant les hameaux, la carte distingue le cœur du hameau correspondant à l'urbanisation initiale et l'emprise actuelle du hameau qui comprend les maisons récentes construites en périphérie.

Remarques et débats

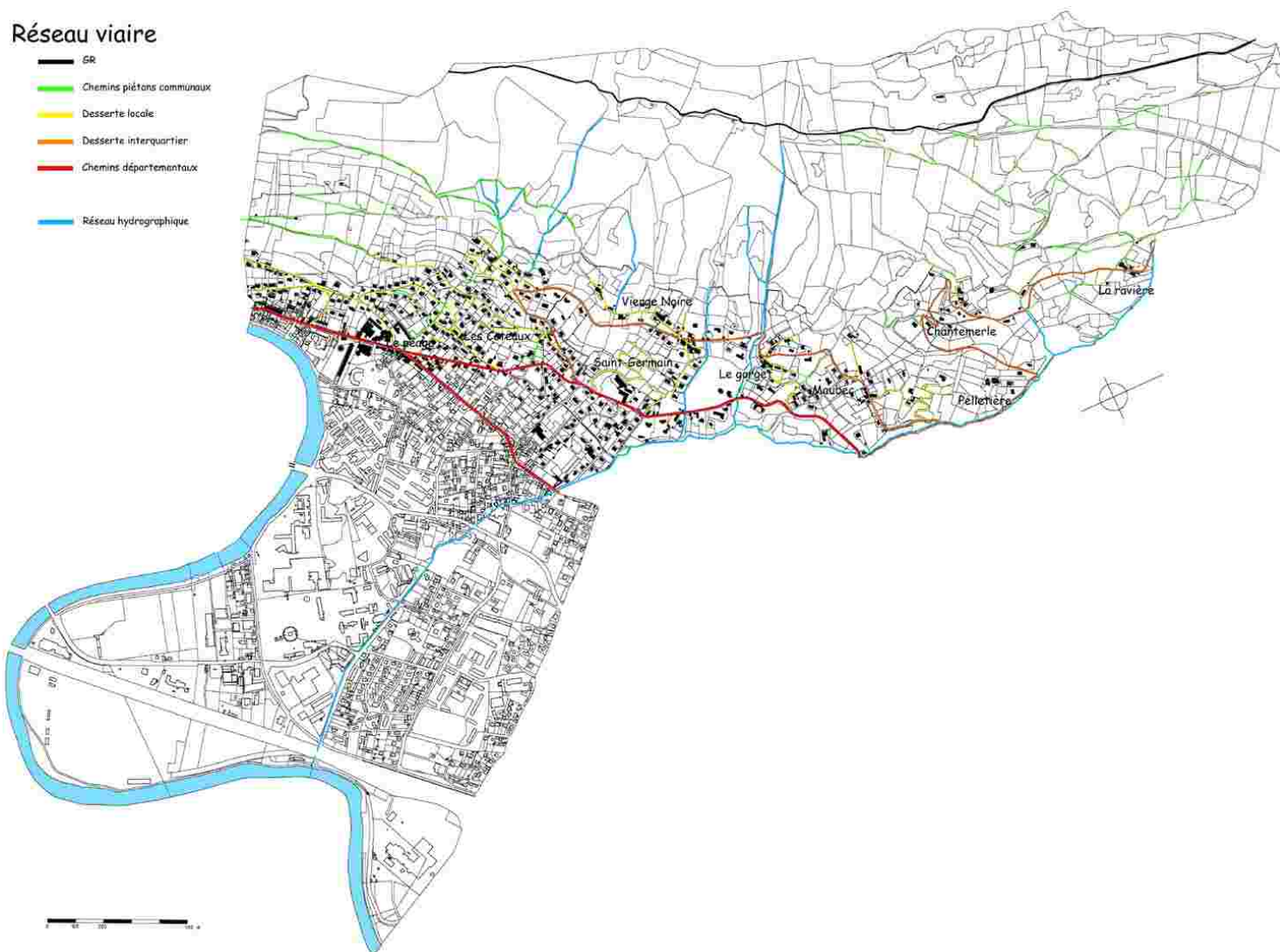
Il serait intéressant de compléter le travail par une carte représentant la topographie par des coupes en travers.

Ce document n'est pas le POS, il n'indique pas le droit des sols en distribuant les droits ou non à bâtir.

Les travaux d'assainissement réalisés pour les hameaux de Chantemerle, Pelletière et Maubec sont uniquement destinés à l'amélioration du réseau. Ils n'ont pas été conçus pour accroître sa capacité et permettre de nouvelle construction.

Le réseau des voies est essentiel pour repérer les typologies du bâti sur les coteaux. Il nécessaire de le prendre en compte afin d'asseoir les décisions futures.

4 - Carte des voiries



Les coteaux présente un réseau viaire hiérarchisé :

- le CD 532 (route de la Chartreuse)
- les dessertes inter quartier en bouclage (chemin Viege Noire/Maubec et chemin de Chantemerle)
- les dessertes locales
- les cheminements piétons ;

Notons que les dessertes locales sont souvent en cul de sac pour les véhicules mais qu'elles se poursuivent en cheminements piétons car elles reprennent le réseau initial des chemins agricoles.

Le réseau des sentiers des Franges Vertes (géré par le SIPAVAG) s'articule aux cheminements piétons communaux ainsi qu'au GR 9 qui démarre du Jardin des Dauphins à Grenoble et entre dans le massif de la Chartreuse par la Bastille et les crêtes du Rachais.

Remarques et débats

Il est envisagé que la maison forestière située au Rachais soit gérée par le SIPAVAG afin de créer un centre de ressource pour la découverte de la nature.

Par ailleurs, le projet de parc ludique sur la Bastille ne concerne que la commune de Grenoble et ne débordera pas sur la Tronche, même si l'ensemble de ce secteur est pointé dans le Schéma Directeur comme "espace naturelle à vocation récréative".

Il est nécessaire de résoudre les problèmes de stationnements qui touchent l'ensemble des voies d'accès à ces espaces.

5 - Approche environnementale et zones à risques

Schéma Directeur : *La carte de destination des sols* détermine pour la Tronche :

- Des espaces urbains mixtes - urbanisation en hameau
- Un corridor écologique inondable : Le Charmeyran
- Quelques espaces ouverts à enjeux agricoles et cadre de vie
- Des grands espaces naturels
- Des espaces d'intérêt écologique et sites naturels classés

1. ESPACE

Mixité urbaine :

Chantemerle :

Etat des lieux :

Habitat dispersé (essentiellement résidentiel)

Une exploitation agricole en activité

Type d'agriculture : biologique

Un bâtiment agricole vide

Aspects dynamiques :

Projets liés à l'activité : création + extension des bâtiments agricoles + création d'un gîte rural

Pelletière :

Etat des lieux : Zone agricole au POS

Zone NA-NC

=> pression foncière

Aspects dynamiques : Zone d'urbanisation future NA

Localisation (prévue au POS)

Maubec :

Etat des lieux : Zone importante de glissement, étude géologique pour certaines constructions, acquisition foncière pour pallier au glissement de la route, mise en place d'un système de récupération des eaux profondes ouvragées jusqu'à la route de Chartreuse

Zones urbanisables : cf zone NA du POS

Le Gorget :

Etat des lieux : Habitat dispersé le long du chemin de Maubec et des Combettes
En aval, lotissement du Gorget (habitat groupé)

Montvinoux :

Risques torrentiels importants dus au torrent de la Ruine (5 ouvrages de corrections torrentielles)
Limite zone bleue pour les chutes de blocs à partir du torrent de la Ruine

Noyarey :

Peu de constructions, risques de chute de blocs
Problème de sécurité au niveau de la circulation

Vierge Noire : Problème de risques de chutes de blocs, mais pression foncière

ZONES NA **Situations** : Voir POS
Vocations : non renseigné

ZONES NC **Zones exploitées** : cf carte (NB : ces zones ne correspondent pas totalement aux zones NC du POS (cf. Zone d'entretien PEZMA = Prime d'entretien des zones menacées d'abandon

Agriculture :

Importance économique et sociale de l'agriculture pour la commune et importance pour la gestion des milieux naturels et pour le maintien de l'ouverture des paysages.

2. QUALITE DE L'HABITAT

Qualité de l'environnement extérieur de l'habitat (morphologie, nature, type) : hétérogénéité des styles (fermes rénovés, villas), voir diagnostic urbanisme

Implantations des constructions aux limites séparatives : voir diagnostic urbanisme

Haute Qualité Environnementale : inexistante

Prise en compte de l'ensoleillement : oui, mais pas d'utilisation du solaire

Habitat social : inexistant

Aspects culturel et social : pas d'animation, problème ponctuel de cohabitation agriculteur/résidents

3. PAYSAGES ET PATRIMOINE

Existence de ZNIEFF : oui (type 1 et type 2), Les reliefs calcaires de la Bastille, du Jalla et du Rachais constituent l'une des colonies floristiques méridionales les plus riches des environs de Grenoble. La faune et la Flore thermophiles y sont d'une impressionnante diversité (pelouses sèches à orchidées, bois de chêne pubescent, Genévrier thurifère, tulipe méridionale, papillon endémique des prairies du Rachais, le Zygène de Gobert, fauvette passerinette, Faucon Pèlerin, Lucane Cerf-Volant)

Zonage PNR : 1) Site à Forte valeur biologique de la Haute Chartreuse, les dispositions d'urbanisme contraires à la protection du patrimoine naturel sont exclues (sauf pratique agricole et forestière visant l'entretien des milieux et la pérennisation des pratiques actuelles), les équipements légers d'accueil du public, les travaux d'amélioration des équipements routiers sur les itinéraires existants. L'objectif de la politique du Parc portant sur la préservation, par une protection et une gestion appropriée de la diversité des milieux et de leur richesse.

2) Zone de fronts visuels externes avec mesures relatives à l'urbanisme : nouvelles installations liées aux pratiques agricoles, forestières, agro-touristiques et à l'activité pastorale sont autorisées, mais soumises à une étude préalable présentant leur insertion dans le paysage et conditionnés par l'avis du Parc.

Les travaux de protection contre les risques naturels sont autorisés.

L'ouverture de carrière interdite ainsi que l'installation de remontée mécanique.

La création de nouvelles voies de circulation est interdite, sauf travaux d'amélioration ses équipements routiers sur l'existant avec étude environnementale.

3) espace sensibles à la pression urbaine : gestion de l'espace et de ses usages

Gérer cette pression avec les communes, le Parc travaillera avec ces communes au sein d'unité paysagère fine, à une analyse de l'utilisation du sol et de son devenir, en visant :

- Le maintien d'espaces de respiration et de coupure verte
- La pérennité de l'usage agricole des terrains
- L'entretien de l'espace

L'accueil de Proximité avec des missions de conseil portant sur l'animation d'opérations pédagogiques de sensibilisation de touristes de proximité, le zonage selon le type de fréquentation et la gestion intercommunale de l'entretien des sentiers

Existence de ZPPAUP : non

Sites classés ou inscrits : non

Arrêté de biotope : non

Sites dotés d'un périmètre sensible : non

Inventaire du patrimoine d'intérêt local : non

Forêts : Forêt domaniale RTM = forêt de protection (création au 19e siècle, plantation 1950), 50,14 hectares

Plan de gestion (1990 pour 20 ans)

Aucune exploitation du bois

ONF entretien des limites + sentiers

Peuplement de chêne pubescent

Problème de vieillissement (expériences de rejets)

Pas de chasse

ONF gère que les sentiers d'exploitation (sauf GR si chute pierres, arbres)

Autres sentiers, convention avec la ville de La Tronche (SIPAVAG)

Inventaire E.B.C : oui (cf pos)

Enterrement des lignes EDF : non (quelques endroits à Pelletière, Maubec, Chantemerle seulement sur lignes basses tension à priori)

4. Déplacements urbains

Problèmes de circulation : voirie étroite, voire dangereuse en général

Répartition et évolution des déplacements par mode de transport : voiture individuelle

Politique communale des transports : Car de ramassage scolaire

Transport en commun : non

Itinéraires piétons : non, parfois itinéraires de randonnée, problèmes de continuité et de sécurité ponctuels notamment à Noyarey (voir carte de cohabitation)

Itinéraire cyclable : non

Aménagement de la voirie pour faciliter le déplacement des véhicules de sécurité ou de secours : non

Aspects dynamiques : disposition prises. Réfection des voiries sur Chantemerle et Pelletière

5. Gestion des risques : risques naturels

Plan de Prévention des Risques Naturels : NON

Plan d'Exposition aux risques naturels (P.E.R.) : oui (1990), avec un inventaire des zones et classement des zones d'aléas dans le POS

Etudes : Nombreuses études de trajectoires

Remarques : études anciennes à réactualiser, compléter par un PPR et par une étude systématique sur les risques

Projet d'Intérêt Général : Non

Plan communal d'action : oui

Mise en œuvre de travaux d'aménagement : voir secteur

Chute de blocs : périmètres concernés

Zones dangereuses : Bec du Corbeau

Au droit de Maubec - le crêt de Maubec

Zones de moindres risques : du crochu à Montvinoux + zones de La Barde, Les Combes, Le Grand Champ, Pelletière...

Etude de trajectoire

Crues torrentielles : périmètres concernés

Ruines, Gorget, Charmeyran (risques accentués dans les zones basses de la commune)

Mouvement de terrains :

Périmètres concernés : Maubec, Chantemerle (+ modeste)

Inventaire des talwegs, des lignes de crêtes, des zones de ruissellement

Problème de résurgence des eaux pluviales sur certains secteurs comme à Chantemerle

Sismicité : classement en zone de sismicité 1b

Information/sensibilisation des habitants : Campagne de sensibilisation des particuliers/riverains pour l'entretien des berges

Autres Risques : Plaquette risques majeurs

Aspects dynamiques : restriction à l'urbanisation

Localisation (cf POS)

PPR : démarrage en 2003

Risques d'incendie : pas de plan de gestion des risques incendies

6. QUALITE DE L'AIR

Pas de campagne de mesure de la qualité de l'air existante

7. NUISANCES SONORES

Secteur peu concerné par ces nuisances

8. GESTION DE L'EAU

Alimentation en eau potable : 2 captages : Pré-Rivoire (hameaux desservis : Maubec, Pelletière, Chantemerle), la Dhuy (Maubec, Le Gorget)

Problème de quantité et de qualité sur le secteur de Pré Rivoire : eau non traitée, qualité moyenne, conforme aux normes réglementaires

Gestion : SAUR

Captage de la Dhuy : eau traitée par chloration, eau de bonne qualité

Aspects dynamiques : Rachat des terrains pour périmètre de captage (défini au POS)
Projet d'augmenter le captage de Fontaine Galante (traitement direct) ou création d'une usine de traitement + turbinage sur Pré Rivoire

Assainissement : raccordement de tous les hameaux (sauf Vierge Noire raccordement prévu pour 2003)

Réseau unitaire et séparatif (section Maubec-Chantemerle, réseau neuf)

Habitations en assainissement individuel

Problème de gestion des eaux claires

Aspects dynamiques : Mise en place d'un réseau séparatif sur Chantemerle, Maubec et Pelletière lors de la réfection de la voirie

Transfert de compétences intercommunal en 2000-2001, création d'une Régie.

Etude de zonage de l'assainissement individuel et collectif.

Amélioration hydraulique prévue.

Mise en place d'un service de contrôle de l'assainissement autonome pour 2005

9. GESTION DES DECHETS

Etats des lieux

Tri sélectif mis en place par la Métro et collecte par le SIRTOM (fermentescibles- papier-carton-verre)

Collecte : qualité et fréquence de la collecte, mise en place du tri sélectif

Problème de la réduction des déchets à la source, pas de sensibilisation et peu d'information (pas d'ambassadeurs du tri)

Trop de visibilité des conteneurs « nuisances visuelles »

Aspects dynamiques : Action compostage individuel mise en place par la mairie

10. ENERGIE

Etats des lieux

Optimisation de l'éclairage public (lampe Sodium Haute pression)

Conseil et information sur les économies d'énergie

Pas d'utilisation de l'énergie solaire ou de la filière bois

Remarques et débats

Il ne faut pas oublier les risques de résurgence des eaux pluviales : leur localisation doit être portée au document de PLU.

Les hameaux sont implantés à proximité de sources et desservis en eau potable par des captages localisés. Le syndicat des eaux de la source des Peupliers n'entretient plus ses réservoirs. Lorsqu'il pleut, ces réservoirs se répandent dans les chemins piétons et cycles et augmentent les risques de ravinement.

Des études ont débuté pour protéger les captages et assurer à terme une eau saine à la population en toute saison. L'amélioration de la qualité des eaux permettrait de modifier les secteurs de distribution à partir des réservoirs existants.

Il est nécessaire de prendre en compte les risques de feux de forêt car la frange boisée qui sépare les habitations des zones de ravinement est le premier filtre qui empêche efficacement les blocs de dimensions moyennes d'atteindre les zones habitées.

Ce type de protection est plus valorisant pour le cadre de vie et le paysage que les grillages.

Plus généralement, le risque d'incendie doit être pris en compte car les ressources limitées en eau et le temps d'accès important des secours place les hameaux en situation de vulnérabilité.

Toute demande de permis de construire dans les zones concernées par le risque de chute de bloc doit être accompagnée par une étude de trajectologie individuelle.

6 - Typologie architecturale et urbaine détaillée

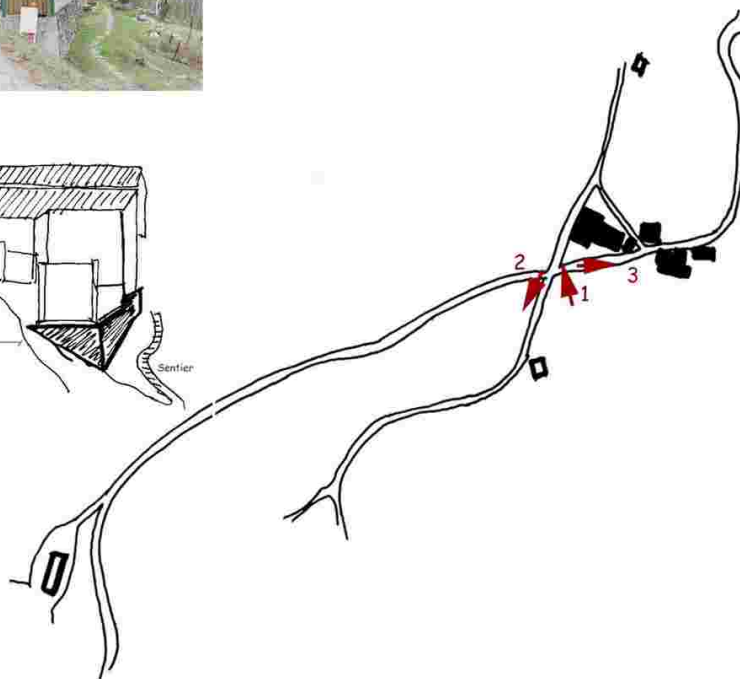
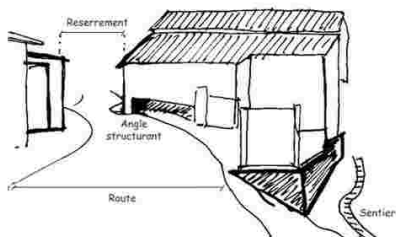
Cette approche pointe précisément ce qui constitue le caractère et l'identité des différents lieux du secteur coteaux/hameaux.

L'inventaire repère de façon sensible les principes de positionnement du bâti par rapport aux limites des parcelles et à la voirie, la position des maisons les unes par rapport aux autres et l'ensemble des dispositions qui façonnent le cadre de vie de proximité.

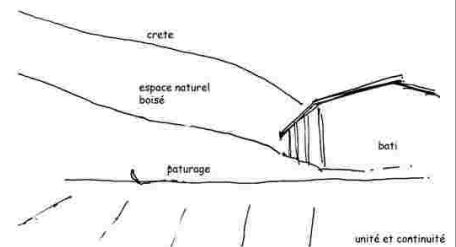
Les hameaux/Ravière



3



1



2

Un hameau quasiment mono familial qui exprime encore aujourd'hui son identité originelle.

L'espace agricole établit une liaison en continuité depuis l'ensemble voirie/bâti vers l'espace naturel boisé en amont sur un principe d'ouverture : les éléments du paysage sont lisibles

L'alignement de la façade aval de la maison avec le mur de soutènement en bordure de chemin piéton est compact et fort : la terrasse est un prolongement "construit" de la maison.

Les clôtures sont réduites pour marquer des limites

Il faut ajouter que ces espaces sont ouverts et permettent une lecture d'ensemble du paysage car ils sont entretenus, du fait du maintien de l'activité agricole.

Remarques et débats

Quel est le poids et le devenir de l'agriculture face à la pression foncière ?

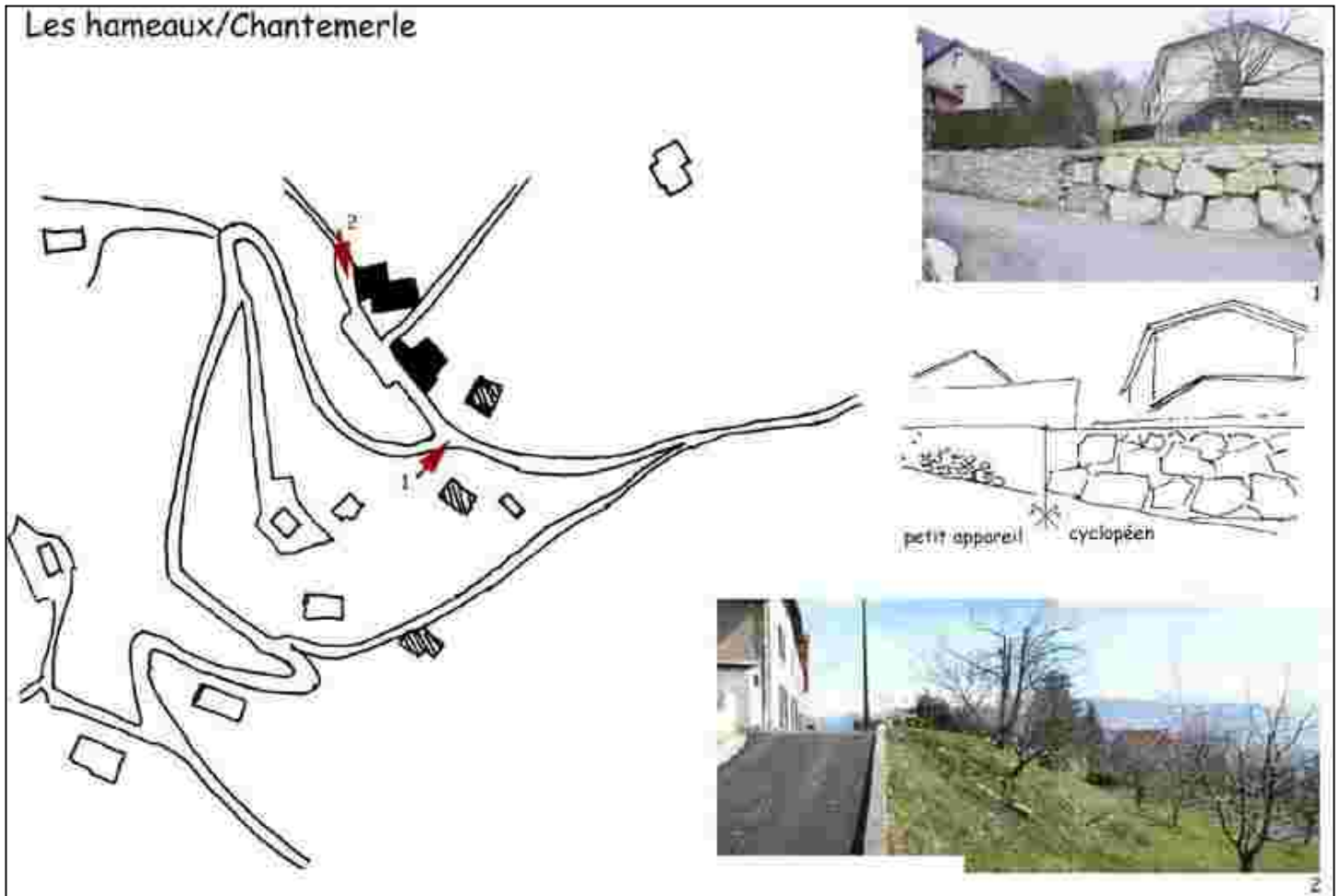
Le PLU peut-il prendre en compte la valeur sensible du paysage ?

Le diagnostic donne la possibilité de repérer des espaces à préserver au nom de "l'équilibre entre le développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles" ainsi de "ensembles urbains remarquables" (article 12161 de la loi SRU)

Quand allons nous aborder la question des droits à construire ?

Ce n'est pas dans le cadre du diagnostic que l'on envisage la modification des pièces réglementaires autorisant, limitant et empêchant les interventions.

Cette approche sensible peut paraître trop détaillée, elle n'en demeure pas moins le moyen de constituer un regard partagé (entre habitants, élus, techniciens) à partir duquel des interventions pourront être envisagées. Elle correspond de plus à l'obligation faite par la loi SRU de prendre en compte la notion de développement durable qui concerne à part équitable l'économique, l'environnemental et le culturel dans les domaines



Ce hameau en balcon s'ouvre sur le paysage. L'espace public constitué par la rue présente une sur-largeur, à usage de stationnement et de belvédère.

La juxtaposition des marquages de limites différents éclaire sur l'importance des éléments secondaires de la construction sur la qualité de l'ambiance des espaces publics :

- le contraste des maçonnerie des murs de soutènement, petit appareil ou cyclopéen
- le contraste du marquage des limites, haie dense ou grillage "transparent".

Remarques et débats

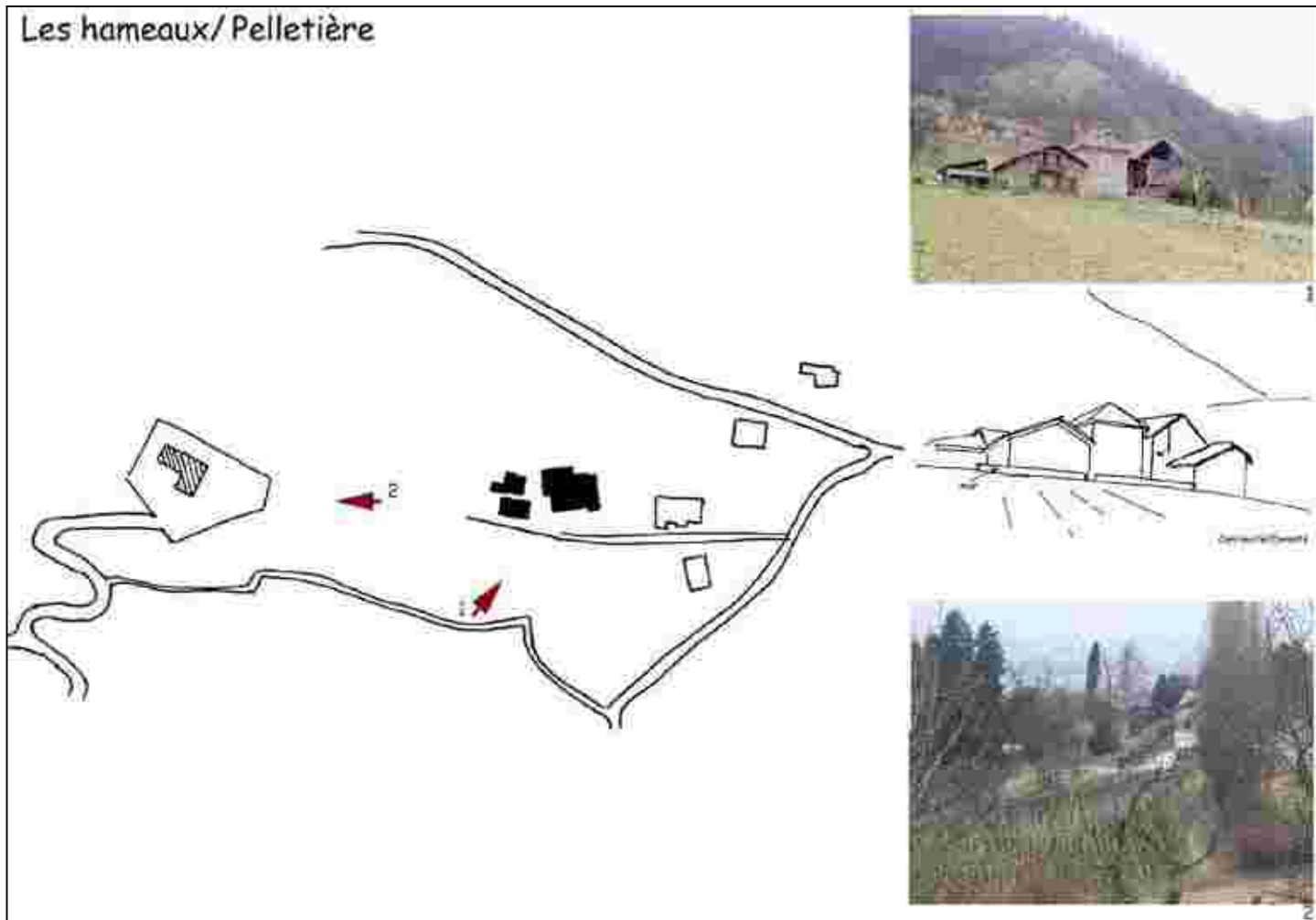
Il est fait remarquer que l'élargissement de voirie est une propriété privée et qu'il est surprenant que son usage puisse être inscrit dans cette lecture du site.

Cette observation pose la question des usages publics admis sur des espaces privés et l'élargissement de qualité et confort qui en découle.

La fermeture des espaces privés, aussi bien à la vue qu'à l'usage, est une limitation du paysage qui peut déqualifier l'ambiance des espaces publics.

Il n'est pas question de contraindre le privé à s'ouvrir au public mais de remarquer comment la constitution physique des limites (opaque, poreuse, ouverte ...) agit sur la perception des espaces pour les promeneurs, voisins, visiteurs ...

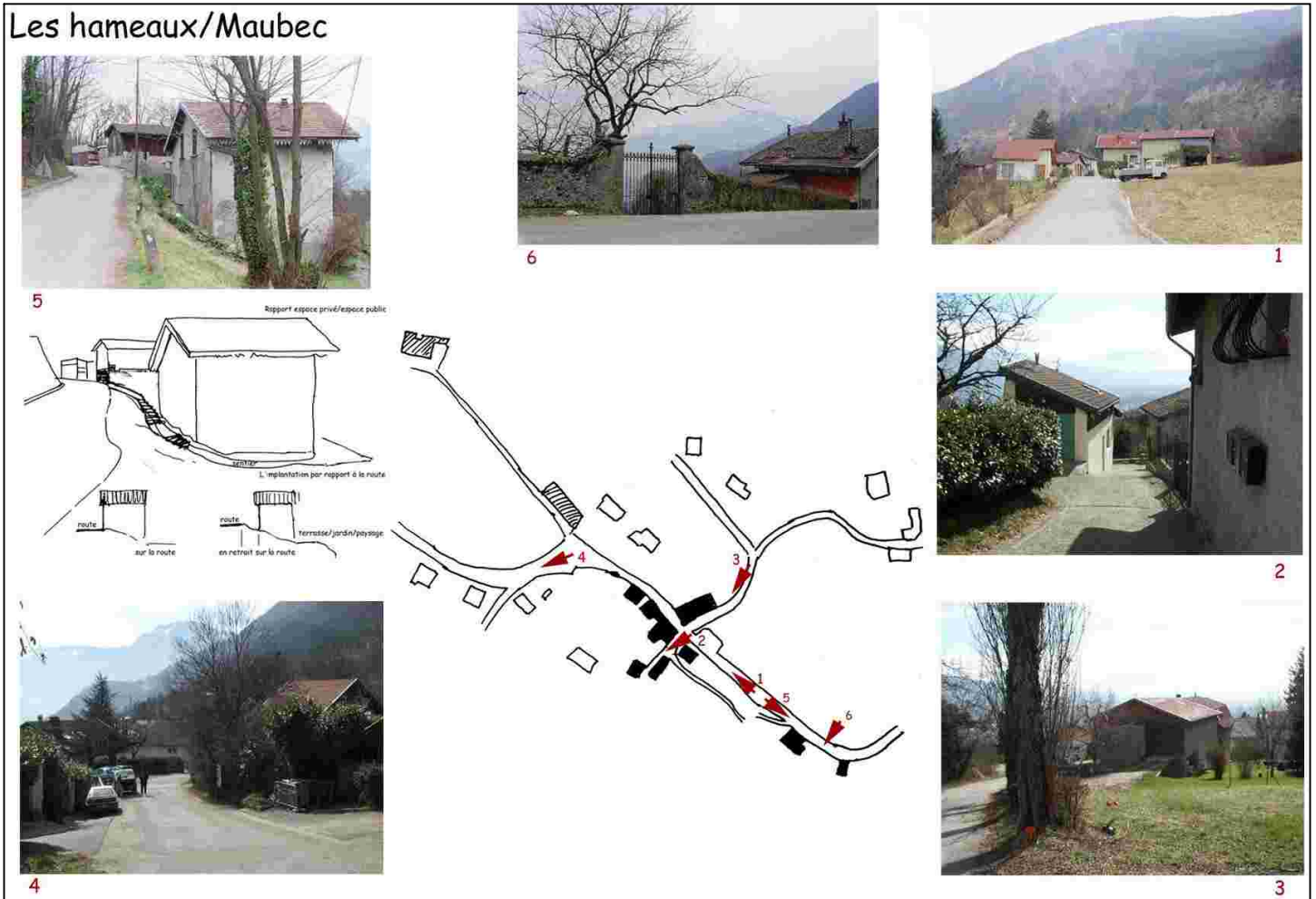
Les hameaux/ Pelletière



Le cœur du hameau est dissocié du réseau viaire public. Il est desservi par un chemin privé.
Ce hameau est caractérisé par une forte compacité qui donne une cohérence à des bâtiments de styles différents en opposant une masse bâtie à un vide environnant.

La maison isolée en contrebas est intéressante par son implantation dans la pente et les limites du terrain formées par des éléments de culture (vignes) et un alignement d'arbre : le marquage des limites emprunte aux éléments du grand paysage.

Les hameaux/Maubec



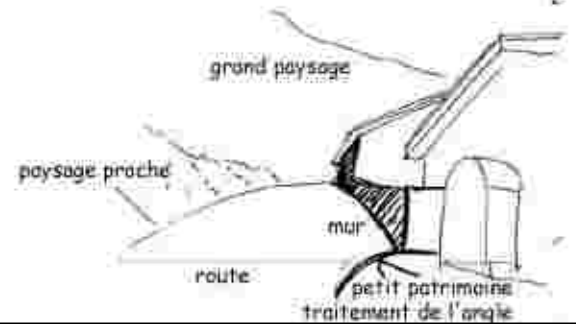
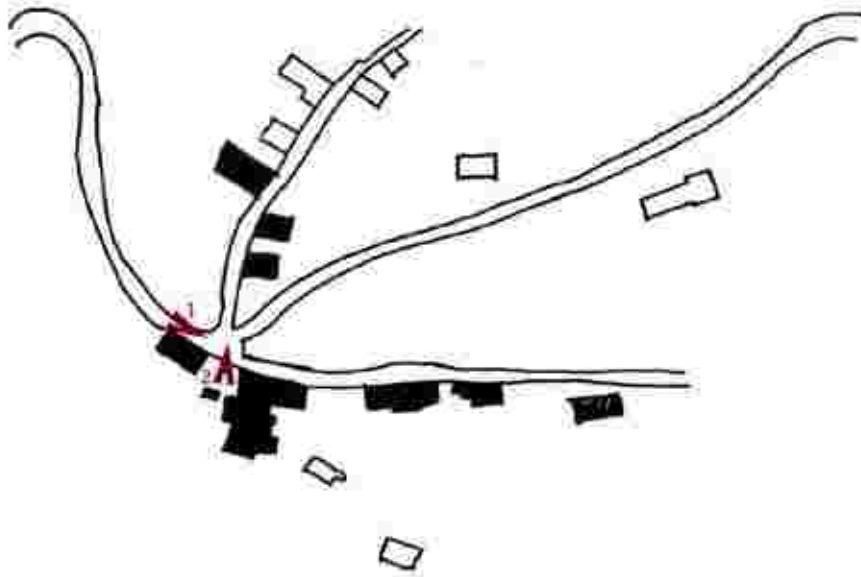
Le cœur du hameau est calé sur un croisement de voirie et sa densité est mise en valeur, côté Est, par une bande non bâtie qui traverse la route.

Certaines propriétés privées ne sont pas closes, ce qui donne à ce hameau un aspect accueillant : c'est une relation de confiance qui s'établit entre l'habitant et le promeneur.

Remarques et débats

Les barrières ou autres haies sont des éléments de protection. Il est nécessaire de continuer à autoriser les propriétaires d'installer des clôtures pour se protéger, voire se défendre.

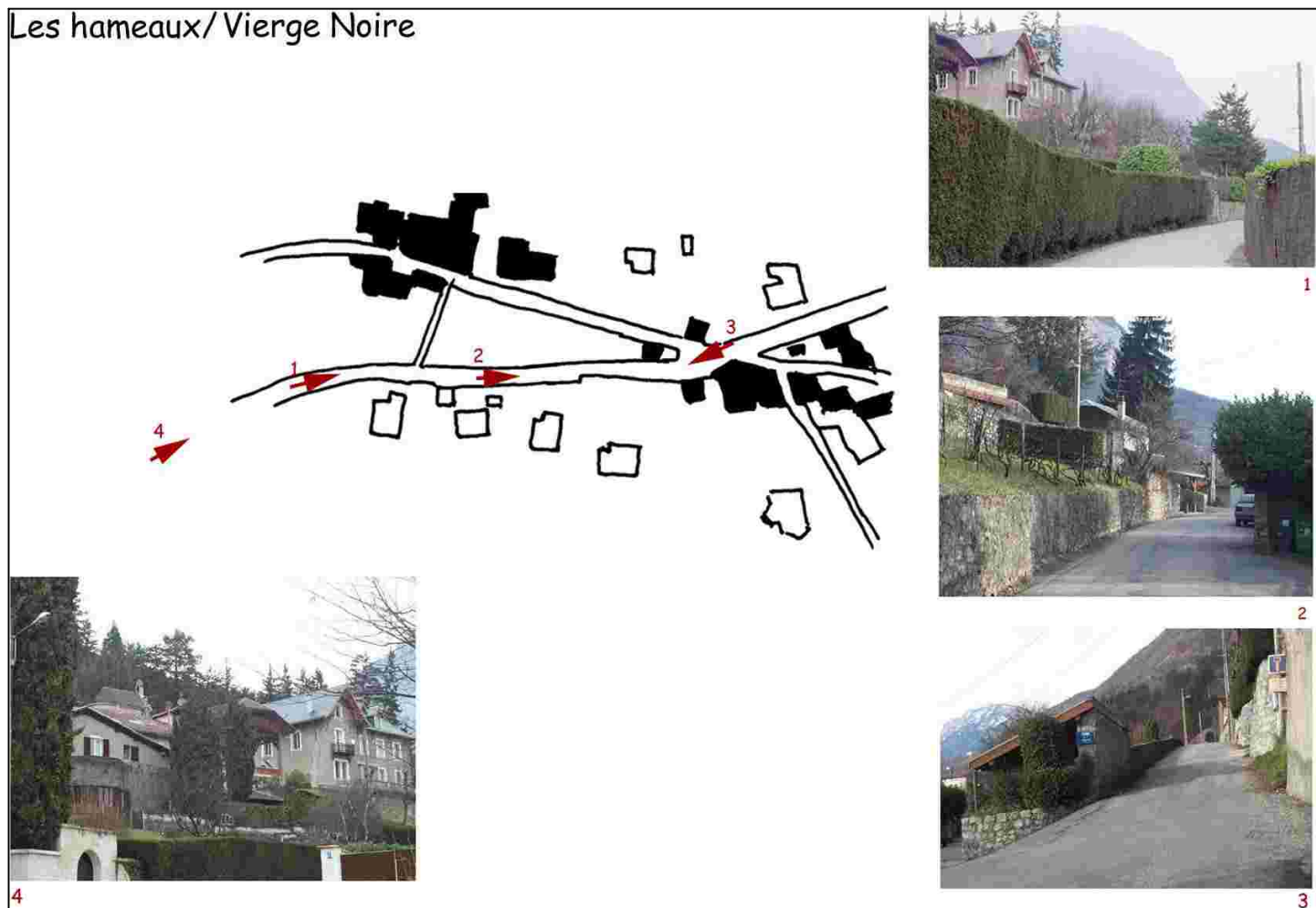
Les hameaux/Le Gorget



Le Gorget marque l'articulation entre le principe d'urbanisation par point (les hameaux) et l'urbanisation linéaire, en continuité le long des voiries.

C'est aussi la transition entre le rural et l'urbain où l'on passe d'un paysage ouvert (dans sa configuration initiale) à un système parcellaire à vocation résidentielle.

Les hameaux/ Vierge Noire



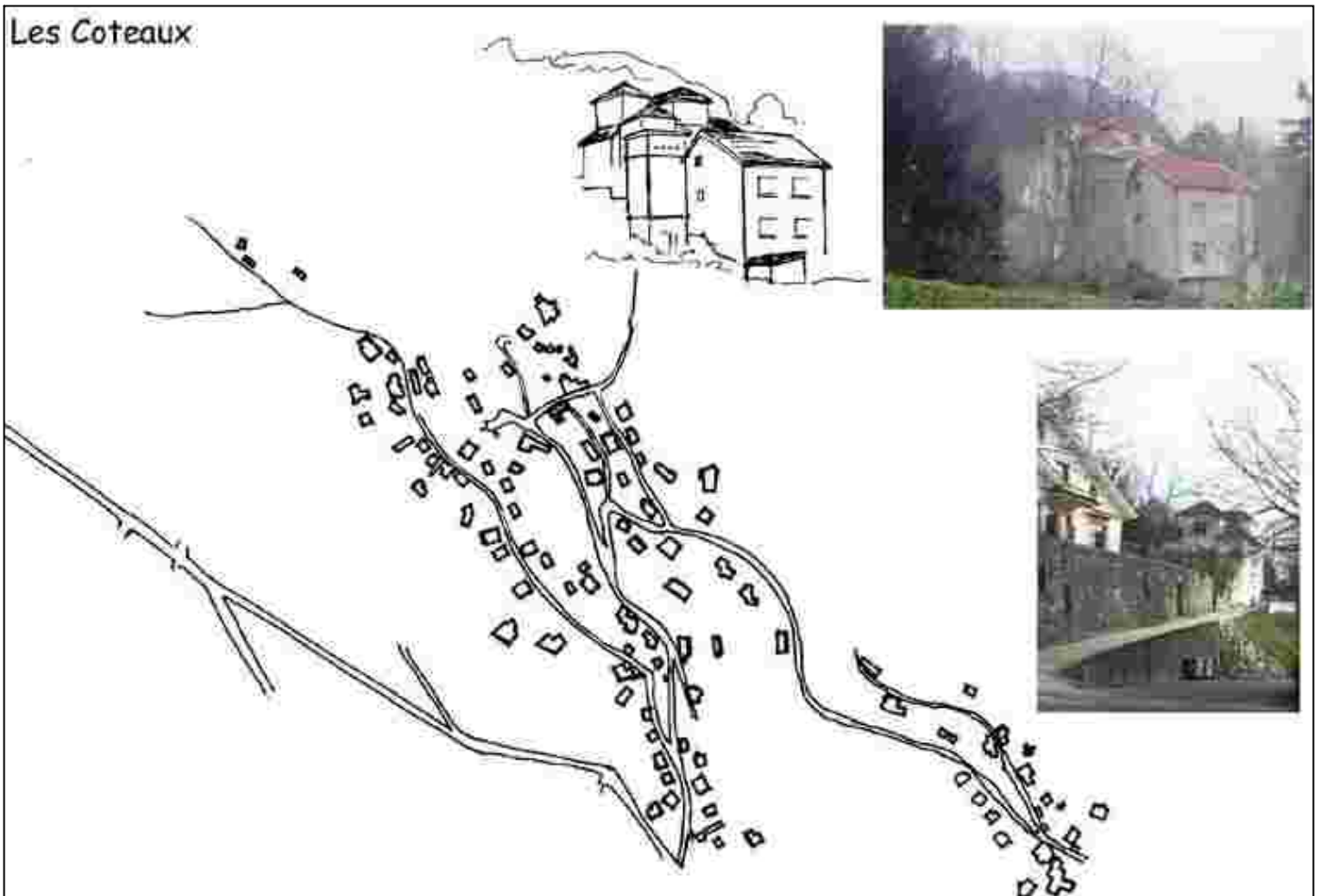
Le quartier de la Vierge Noire se caractérise par :

- les noyaux de bâti ancien calés en limite sur la voirie
- les constructions plus récentes en recul par rapport aux limites et aux voiries
- la présence de chemins "droits dans la pente" qui croisent avec les rues qui biaisent les courbes de niveau et forment des croisements qui déterminent l'emprise au sol du bâti
- un marquage très fort des limites avec pour conséquence la confiscation des vues de premier plan (le paysage de proximité)
- un foisonnement de végétal d'ornement (d'essences souvent exogènes), qui le distingue encore de la partie des hameaux) depuis la rue.

Les limites de parcelles, autant minérales que végétales sont souvent d'une hauteur supérieure à l'oeil du piéton. Les vis à vis de clôtures forment un effet de corridor qui isole le piéton de tout repère proche. Les façades sont le plus souvent mises à distance et la relation espace public/habitation ne permet guère l'échange.

Remarques et débats

Les vues présentées rendent compte d'une ambiance hivernal avec des arbres dénudés. En été, le foisonnement végétal masque l'essentiel des vues sur les maisons.



L'implantation du bâti en limite de rue est exceptionnelle.

Les sentiers et autres cheminements piétons-cycles rencontrent le réseau viaire de manière orthogonale et montent en suivant les lignes de plus grande pente.

Les lacets du réseau viaire sont très pincés, ce qui ne facilite pas la circulation mais caractérisent fortement ce territoire.

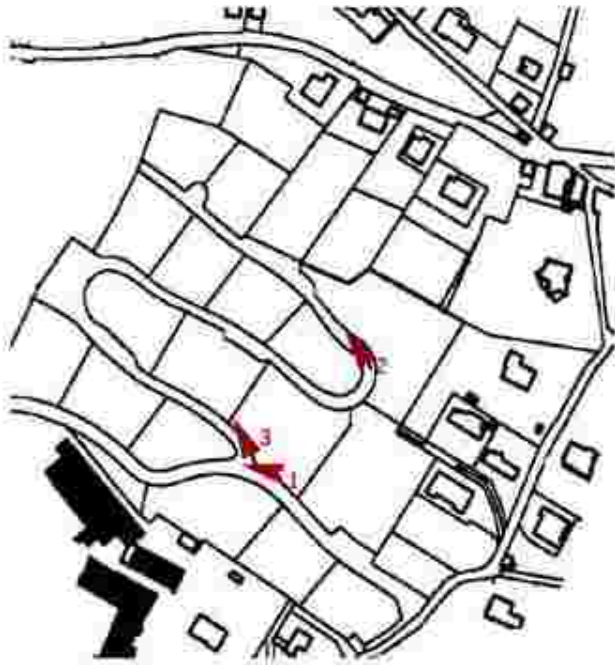
Le foisonnement des styles architecturaux est une caractéristique forte des coteaux et cette hétérogénéité est cependant contredite par la continuité des murs et des haies végétales qui marque les limites.

Remarques et débats

La présence de poubelles très visible nuit au cadre de vie.

La commune doit se pencher sur le problème des locaux à poubelle.

Les hameaux/ Mentonne - Saint Germain



1



2



3

Cette opération récente est intéressante à observer pour pointer comment des principes simples et structurant marquent le paysage :

- la voirie forme dans la pente des lacets très arrondis
- la tenue des terres est confiée à des murs cyclopéens qui présentent un fruit très important par rapport aux murs anciens et un appareil (le gabait des pierres et leur assemblage) d'une échelle tout autre.

L'ambiance générale se caractérise par :

- un traitement de la voirie dans la pente de type routier (les virages larges et les murs cyclopéens sont les réponses modernes pour inscrire les routes dans la pente)
- l'image du "jardin alpin" où les plantes jouent avec le minéral (la rocaille).

7 - Remarques et débats

Il est nécessaire de prendre en compte le problème d'insécurité lié à la vitesse des véhicules sur le CD 512, particulièrement à l'approche de centre ville.

Pour cela, il faudrait envisager un meilleur marquage des limites de la commune et de l'entrée de ville afin de modifier le comportement des automobilistes qui aujourd'hui perçoivent mal l'environnement urbain qu'ils traversent.

Dans la mesure où le Schéma Directeur coiffe le PLU, les possibilités de propositions des ateliers de concertation ne sont-elles pas "verrouillées" ?

Comment la parole des habitants peut-elle être prise en compte dans l'ensemble du processus ?

Ces questions n'appellent pas de réponses définitives :

- la concertation est inscrite comme modalité obligatoire d'élaboration d'un PLU dans la loi SRU
- la concertation associe les acteurs qui font la ville, élus, techniciens et surtout habitants, au tout début du processus de travail
- cette situation est nouvelle par rapport à la démarche antérieure du POS
- il appartient au groupe de concertation de produire des propositions pertinentes et argumentées, étant entendu que certaines options ne sont pas révocables mais adaptables.

En ce sens, l'exemple de "l'espace naturel à vocation récréative" du Rachais est significatif : si cet usage est pointé dans le Schéma Directeur, sa traduction en projet, en type d'aménagement est ouverte et peut prendre diverses formes et orientations sur lesquelles les habitants ont leur mot à dire alors que les projets ne sont pas formalisés.

Présents

| | NOMS - Prénoms | ADRESSE |
|----|---------------------------|--|
| 1 | ALLAIN Olivier & Joëlle | 35, chemin de Maubec |
| 2 | ATTIER Anne & Pierre | 30 chemin de la Bastille |
| 3 | BARBASSAT Alex | 3 lot du Trièves – La Mûre |
| 4 | BELLET René | 38, chemin de Maubec |
| 5 | BENEZECH François | 2 chemin de Maubec |
| 6 | BENOIT Christophe | 6, rue de Sault - 38000 GRENOBLE |
| 7 | BOURDET Annick | 35 ter, chemin du Coteau |
| 8 | BUGEY Jean-Claude | 141, bd de la Croze |
| 9 | CERCLEY Bruno | Chapotièrre, 3 route de Chartreuse |
| 10 | CHARPENTIER Francis | 6, rue Boileau |
| 11 | CHENEAU-SERIGNAT Chantal | 1 chemin Jules Rey |
| 12 | COSTARIGOT Martine | 27 chemin de la Bastille |
| 13 | DE LOUVENCOURT | 5 chemin du Mas Saint Germain |
| 14 | DOLLON Marie-Hélène | 35 ter, chemin du Coteau |
| 15 | DUFOUR Hubert | 20, Chemin du Coteau |
| 16 | FARNIER Pierre | 27 chemin de la Bastille |
| 17 | FEROTIN Layla | 5 rue de Turenne – 38000 Grenoble |
| 18 | FEROTON M.Josée | Chemin de Maubec |
| 19 | GALLIARD Philippe | 2, route djyye Chartreuse |
| 20 | GAUDE Christian | 10, chemin de Chantemerle |
| 21 | GEORGES René | 47 chemin de la Vierge Noire |
| 22 | GONTIER Victor | 66 chemin de Chantemerle |
| 23 | GUAZZONE Thierry | 10, rue de l'Oisans |
| 24 | HINGANLT Claude | 16 rue Lacknam – 38000 Grenoble |
| 25 | LAREAL Bernard | 10, chemin de la Pinotte |
| 26 | LAVERLOCHERE Marie-Hélène | 11 rue Henri Fracy |
| 27 | LEMAIRE Hervé | 16, chemin Saint Jean |
| 28 | LIETAR Isabelle | 26 chemin St Jean |
| 29 | MARGAIL Pascale | Chemin de Maubec |
| 30 | MERCIER CHAMORAND F. | 24 chemin St Jean |
| 31 | MERCIER Jean-Pierre | 24, chemin Saint Jean |
| 32 | CHALLET Laurence | rue Amable Matussière – 38100 Grenoble |
| 33 | MICHALLET Maurice & Marie | 46, Chemin de Chantemerle |
| 34 | NICOLET Annick | 13, Chemin André Didier |
| 35 | NICOLET Jean-Paul | 42, chemin du Coteau |
| 36 | PERONI Eric | 56 chemin de Chantemerle |
| 37 | PICARD Gilberte | 21 rue Stella Martis – 38240 Meylan |
| 38 | PICARD Jocelyne | 15 chemin Pelletière – Corenc |
| 39 | PLISSON Martine | 2 ter, chemin du Coteau |
| 40 | RICHARD Mickaël | Mairie de LA TRONCHE |
| 41 | ROUZIER Christian | 8 route de Chartreuse |
| 42 | ROUZIER Jean | Chemin de Noyarey |
| 43 | SICARD Pierre & Odile | 6, route de Chartreuse |
| 44 | SPANJAARD Etienne | Chemin des Lauriers |
| 45 | SUTER Clotilde | 3 chemin de la Basaoche |
| 46 | TOUVIER Geneviève | 4 chemin des Prairies – Corenc |
| 47 | TSYMBAL Claude | 16, chemin de la Bastille |
| 48 | VAUSSENAT Alain | 50 chemin de Chantemerle |
| 49 | VERDAN Gilles | 24, chemin de Chantemerle |
| 50 | WOLF Elizabeth | 42 rue Doyen Gosse |